BUSSAC Flash info



APRÈS LA NOUVELLE PRÉSENTATION DE VOTRE JOURNAL « BUSSAC INFO », LA COMMISSION COMMUNICATION VOUS PROPOSE DÉSORMAIS UNE VERSION AMÉLIORÉE DU « FLASH INFO » QUI VIENDRA S'INTERCALER ENTRE LES JOURNAUX LORSQUE L'ACTUALITÉ LE NÉCESSITERA. NOUS ESPÉRONS QU'ELLE VOUS SATISFERA ET NOUS VOUS SOUHAITONS BONNE LECTURE.

EN AVRIL à BUSSAC :

RÉOUVERTURE DE L'ÉPICERIE VIVAL

Depuis le 26 mars, Nadia et Olivier PIRON ont ouvert leurs portes et vous accueillent du mardi au samedi de 7h30 à 19h30 et le dimanche de 8h à 12h30
Tous les services sont de nouveau à votre disposition et les tables vous attendent en terrasse !
Si ce n'est déjà fait, venez faire leur connaissance, ils vous attendent avec impatience.

ANIMATIONS VACANCES :

La Communauté d'Agglomération de Saintes propose aux jeunes âgés de 6 à 15 ans de nombreuses activités sportives et culturelles du 19 au 22 avril 2022.
Inscriptions et réservations du 29 mars au 13 avril sur le site de la CDA. www.agglo-saintes.fr

Au programme :
- Découverte d'activités à dominante sportive : Tir à l'arc, Tennis de table, Sandball, Beach Tennis, Beach soccer, Thèque,
- Découverte d'activités à dominante culturelle : Céramique, Sciences, Arts Plastiques, Hip hop.



ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE, LES 10 ET 24 AVRIL :



Nous avons élaboré un supplément « spécial élections » distribué avec ce Flash Info.
Vous y trouverez l'essentiel de ce qu'il faut savoir.
Le secrétariat de mairie se tient également à votre disposition.

INTERRUPTION D'EAU LE MERCREDI 6 AVRIL

La RESE nous informe que la distribution de l'eau sera interrompue de 8h à 17h afin de réparer une fuite. Merci de votre compréhension.



>>> Flash info

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE :

À la suite de la douceur printanière, des spécimens de frelons asiatiques ont été observés.
Il s'agit de reines qui sortent d'hibernation. Une reine capturée au printemps, c'est une colonie évitée.
Aussi, nous vous encourageons à mettre en place dès maintenant les pièges sélectifs distribués gratuitement par la commune.
Attention, les pièges doivent être retirés de leur emplacement début mai. Passée cette date, vous risquez de capturer des espèces autochtones (guêpes, abeilles…).
Toutes les infos sur le piégeage sont disponibles sur notre site internet :
https://bussac-sur-charente.fr/abeille-saintongeaise/





INSCRIPTIONS SCOLAIRES :

Vous avez jusqu'au 31 mai 2022 pour procéder aux inscriptions des enfants entrant en petite section ou venant d'arriver sur la commune de Bussac.
L'inscription se fait en mairie.
Toutes les infos sont disponibles sur le site internet de la commune ou sur celui de la CDA où les documents sont téléchargeables

En mai à Bussac

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2022 :

Le 8 mai 1945, à 15h, les cloches des églises de France sonnent la fin de la Seconde Guerre mondiale.
La cérémonie du 77ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 se déroulera à 10h, au Monument aux Morts, Jardin des Eperches, en présence des élus et de l'orchestre de l'ADMS. Le public est à nouveau invité à y participer.



14 MAI : INAUGURATION DU PUITS À DEUX ÉTAGES DU JARDIN DU PRESBYTÈRE :



La commune procédera à l'inauguration officielle des travaux remarquables conduits par l'association le SAS pour la rénovation du puits à 2 étages situé dans le jardin du presbytère, dans l'ancien bourg de Bussac.
Tous les habitants de la commune sont invités à ce moment convivial qui se déroulera le samedi 14 mai à 18 heures.
Le programme sera le suivant :
- Inauguration officielle en présence des autorités,
- Spectacle donné par Bruno Soulet autour du puits,
- Verre de l'amitié servi sur le parvis de l'église Notre Dame de l'Assomption.

15 MAI : JOUR DE FÊTE POUR LES ÉPOUVANTAILS !



Qui peut fabriquer un épouvantail ?
Tout le monde, qu'on soit petit ou grand ! Le mieux est même d'en faire une activité en commun. Il peut faire quelques centimètres ou quelques mètres. Il vous faudra ensuite lui donner un prénom, lui inventer un métier et lui choisir un lieu dit, pour que Bruno, de la Compagnie Coyote Minute, le fasse vivre en lui inventant une histoire qu'il vous racontera...
Une fois terminé pensez bien à nous apporter votre épouvantail à la bibliothèque avant le 8 mai.

Qu'est ce que le chemin des épouvantails ?
Vos créations seront installées tout au long d'un circuit d'environ 2 km où vous pourrez voter pour votre préféré, selon que vous le trouviez beau, effrayant, original, ou rigolo...bref, à votre goût !
Il y aura deux jurys: le jury du public et le jury des organisateurs
Différents lots récompenseront certains d'entre vous pour leur talent ou leur imagination. Peut-être aurez-vous la chance d'être un des heureux gagnants ?

D'où démarrera le chemin des épouvantails ?
Rendez vous à la bibliothèque entre 14h30 et 16h. Pour effectuer ce rallye d'environ 2 km accessible à tous, il vous sera remis un tracé et un questionnaire. Des questions simples et ludiques vous seront proposées tout au long du parcours.
L'arrivée aura lieu au jardin des Eperches où des jeux en bois, un atelier de mini épouvantails et une buvette tenue par le foyer rural vous attendront.

Au cours de l'après-midi Bruno Soulet, de la Compagnie Coyote Minute, vous contera des histoires d'épouvantails...
A 17h30 ce sera la remise des lots, et à 18h00 le pot de l 'amitié sera offert par la municipalité
Pour que cette journée soit réussie , **nous comptons sur tous les Bussacais petits et grands pour fabriquer beaucoup d'épouvantails !**
Laissez parler votre imagination...

En juin . . .



ELECTIONS LÉGISLATIVES : 12 ET 19 JUIN
Reportez-vous au document spécifique ci-joint « spécial élections ».

LES PRÉLUDES :
La commune participera à l'édition 2022 des Préludes au Festival de l'Abbaye aux Dames au mois de juin (date à venir). L'enjeu était d'offrir aux jeunes musiciens du JOA une expérience nouvelle hors les murs de l'Abbaye, et de faire découvrir au public un site patrimonial de la commune : Le Prélude se déroulera au pied du Puits à 2 étages récemment restauré, dans la cour du Presbytère au cœur du bourg ancien. Un verre de l'amitié sera servi sur le parvis de l'église Notre Dame de l'Assomption. Venez assister gratuitement à un concert d'1h-1h15 donné par les Jeunes musiciens de l'Orchestre Atlantique précédant le Festival de Musique de Saintes, qui aura lieu à partir du 16 juillet.

SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

La solidarité envers les familles ukrainiennes s'organise à plusieurs niveaux sur notre commune.
C'est l'Etat qui pilote le dispositif d'accueil, la mairie centralise les informations.
A Bussac sur Charente des particuliers ont participé aux collectes de biens de première nécessité mises en place par l'association des Maires de France et la Sécurité civile. Ces organismes ont souhaité réorienter ces aides et ont maintenant mis en place une collecte de fonds.
Le conseil municipal a voté une aide exceptionnelle de 500 euros.
Les particuliers peuvent également y participer. Les liens utiles pour les dons :
La Protection civile : https://don.protection-civile.org/soutenir
FACECO : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/faceco_ukraine-03-03-22_cle8bcdba.pdf
ACTED : https://acted.iraiser.eu/don/~mon-don

Une famille Ukrainienne a été accueillie sur notre commune par des particuliers. Le CCAS a été mobilisé. La recherche de nouveaux lieux d'accueil se poursuit. Les personnes qui le souhaitent peuvent s'inscrire sur le site dédié : https://parrainage.refugies.info/
Un appel est lancé à tous les habitants de la commune qui souhaitent accueillir ou participer d'une manière ou d'une autre.
Le site internet de notre commune et l'application Panneau pocket seront mis à jour régulièrement sur ce sujet.



Panneau Pocket

Nous vous rappelons que si vous possédez un téléphone portable et/ou un ordinateur vous pouvez télécharger gratuitement l'application Panneau Pocket et vous abonner Bussac afin de recevoir en temps réel les évènements de la vie quotidienne sur notre commune (travaux voirie, animations, informations préfecture, alertes météo, coupures réseau etc..)
Environ la moitié des Bussacais y sont abonnés, rejoignez les ! (aucune demande de donnée personnelle n'est à laisser)

RAMASSAGE DES EMBALLAGES :

Lors des tournées de ramassage, certains sacs jaunes (emballages recyclables) ne sont pas récupérés par les agents de la CDA.
En effet, il peut arriver que des objets se trouvant à l'intérieur des sacs ne correspondent pas aux critères de tri. Les agents ont alors pour consigne de ne pas les ramasser car ceux-ci viendraient altérer la qualité de la collecte.
Il est donc important de ne remplir vos sacs qu'avec les emballages figurant sur la liste détaillée sur votre calendrier, ou sur le site de la commune.



DÉCHETS VERTS :



Le sondage effectué fait apparaître que la majorité des habitants se rend à la déchetterie nord pour déposer leurs déchets. La mise en place d'un nouveau quai leur étant dédié va encore apporter un meilleur service.
Une demande de broyat s'est également exprimée dans ce sondage.
Suite à ce constat et afin de compléter l'offre de la déchetterie, la commune a décidé de mettre à disposition des Bussacais le terrain mitoyen du cimetière pour recevoir leurs déchets verts, et elle se chargera de les broyer. Cette offre ne pourra être pérennisée qu'à la condition du respect de la qualité des déchets déposés.
Sur ce même terrain, le broyat réalisé par la commune sera mis à disposition des Bussacais. Pour ceux qui auraient de grosses quantités de déchets verts à transporter, la mairie propose de mettre à disposition la remorque de la commune. Sa réservation pourra se faire à titre individuel ou collectif (pour un village ou plusieurs voisins). Elle sera déposée par un employé municipal le vendredi soir et récupérée le lundi matin. Ce service gratuit ne se fera que sur demande préalable et sur rdv, du mois d'avril au mois de juin.

SUPPLÉMENT
FLASH INFO
SPECIAL ÉLECTIONS

ÉLECTIONS 2022

PRÉSIDENTIELLE : LES 10 ET 24 AVRIL
LÉGISLATIVES : LES 12 ET 19 JUIN



HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE VOTE :
- Élection présidentielle : de 8h à 19h.
- Élections législatives : de 8h à 18h.

LIEU : salle municipale, place d'Oron la Ville.
Entrée par la porte principale, sortie par la porte de secours donnant sur le parking.

CONDITIONS POUR POUVOIR VOTER : Être inscrit sur la liste électorale et présenter une pièce d'identité avec photo (la carte d'électeur est recommandée mais non obligatoire).

DATE LIMITE D'INSCRIPTION POUR LES PERSONNES NE FIGURANT PAS ENCORE SUR LA LISTE ÉLECTORALE DE LA COMMUNE :
- Élection présidentielle : Les inscriptions sont closes depuis le 26 mars 2022.
- Élections législatives : Vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au 4 mai ou en mairie jusqu'au 6 mai 2022.

.

CARTE ÉLECTORALE :
Votre carte électorale vous a été adressée par voie postale.
Si vous avez déménagé en cours d'année mais que vous êtes toujours inscrit sur la liste électorale de Bussac, votre carte sera à votre disposition au bureau de vote le jour de l'élection.

NOUVEAUTÉ :
Un QR code se trouve sur la 1ère page de votre carte. Il renvoie au site unique www.elections.interieur.gouv.fr vous permettant entre autre de :
- Trouver votre bureau de vote et vérifier votre situation électorale,
- Effectuer une demande de procuration en cas d'absence le jour du scrutin, mais aussi vérifier à qui vous l'avez donnée.



DE NOUVELLES MESURES POUR LES PROCURATIONS :
Le vote par procuration est désormais possible pour un électeur inscrit sur une autre liste électorale que la vôtre. La personne de votre choix devra toutefois se déplacer à Bussac pour venir voter à votre place.
Vous pouvez faire une demande sur le site maprocuration.gouv.fr, en gendarmerie ou au commissariat. En cas d'incapacité à vous déplacer, un gendarme peut recueillir votre procuration à votre domicile.
Sur la nouvelle carte électorale, votre numéro national d'électeur a été mis en valeur. Ce numéro est désormais nécessaire pour établir une procuration.

MESURES SANITAIRES :
- Le port du masque est recommandé, mais n'est pas obligatoire
- Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition
- Un sens de circulation sera défini de manière à éviter les contacts.

L'ACCÈS AU BUREAU DE VOTE N'EST PAS SOUMIS À LA PRÉSENTATION D'UN PASS SANITAIRE (VOTER EST UN DROIT CONSTITUTIONNEL).